

ASSURANCE INDICIELLE AU SENEGAL

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
Nom commun	ASSURANCE INDICIELLE AU SENEGAL pour protéger les producteurs et atténuer les effets de la pluviométrie
Nom local	
Acteurs de mise en œuvre (nom, adresse, téléphone, fax, BP, E-mail)	Association des producteurs de maïs du saloum (FEPROMAS) et ses partenaires. Nimna Diayté : fepromas@yahoo.fr - Tél : +221 77 578 01 83
Pilier (1 à 5)	1
Secteur d'activités (Foresterie, agriculture, sécurité alimentaire, ...) en fonction du pilier choisi	Agriculture et Sécurité Alimentaire
Type de chocs (sécheresse, inondation, conflits, ravageurs, maladies, incendies, Feux de brousse, orpaillage, déforestation, ...) auxquels la pratique apporte une réponse	Sécheresse
Zones d'application actuelles	Saloum, Sénégal
Zones potentielles d'application (par exemple zones agro écologiques)	Zones potentielles de culture de maïs
Description de l'environnement humain /genre	Agriculteurs vulnérables ; agropasteurs
Objectif	Protéger les producteurs et atténuer les effets du déficit pluviométrique
Description	<p>Avant les semis :</p> <p>Démarrage de la campagne et mise en place du processus. Etablissement (i) des indices selon les départements, (ii) de la liste de tous les producteurs désirant souscrire à une police d'assurance par l'association (FEPROMAS). Transmission de la liste à la société de courtage, <i>Planet Guarantee</i>, qui en vérifie la conformité et l'exhaustivité. La FEPROMAS collecte les primes des producteurs et effectue le versement sur le compte de l'assureur qui se trouve être la Compagnie nationale d'assurance agricole du Sénégal (CNAAS). En effet, les banques concernées prélèvent directement la prime pour le compte de la CNAAS.</p> <p>Démarrage du cycle d'assurance. Il commence dès le 21 juin, dans la zone couverte par le pluviomètre automatique (rayon de 5 km). Une période est déterminée dans le programme comme période de semis en ligne avec les recommandations de la recherche. Si pendant cette période appelée fenêtre de semis, aucune pluie utile n'est constatée, l'assurance indemnise le producteur assuré. Le contrat s'arrête là car on suppose que les autres investissements ne seront pas faits</p> <p>Après semis :</p> <p>Si une pluie utile est constatée, le reste du cycle est découpé en trois phases de développement de la plante et pour chaque phase, les besoins en eau sont calculés de sorte à avoir une borne inférieure au-dessous de laquelle on considère le sinistre comme total et une borne supérieure de quantité d'eau nécessaire. Si dans une phase, la quantité minimum n'est pas atteinte, l'assurance indemnise 80 % du capital assuré et si c'est entre les deux bornes, l'indemnité se fait au pro rata. Au-delà de ces phases, l'assurance indemnise aussi lorsqu'on a la succession de deux décades sèches dont le cumul de chacune n'atteint pas 30 mm (épisode sèche).</p>
Type de réponse (absorption, anticipation, adaptation, transformation)	Absorption, anticipation
Manière dont la BP renforce la résilience des populations	

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
	Mécanismes de sécurisation de l'investissement agricole
Illustrations (photos documentées)	
Conseils pratiques de mise en œuvre	<p>1. Le travail préalable de sensibilisation des producteurs et la formation du personnel d'encadrement ;</p> <p>2. La disponibilité de pluviomètres automatiques dans les différentes zones. Durabilité > L'acquisition de nouveaux pluviomètres pour un maillage densifié de la zone d'intervention ; > La formation/recyclage de l'encadrement ; > La sensibilisation/formation des producteurs</p>
Avantages / effets / impacts	<p>En cas de déficit pluviométrique, le membre souscripteur peut recevoir un montant équivalent à 80 % des investissements engagés</p> <p>En 2015, la FEPROMAS avait bénéficié d'une indemnisation de 17 138 000 F CFA. L'assurance a permis à la FEPROMAS à travers ses producteurs indemnisés de pouvoir maintenir la reproductibilité de son activité fortement liée au crédit bancaire</p> <p>Les producteurs indemnisés se sentent moins mis sous pression par les banques pour le paiement du crédit du fait de l'acompte que constitue l'indemnisation.</p> <p>L'assurance indicielle permet une plus grande implication des banques dans l'agriculture</p> <p>La distribution de l'assurance par un réseau lui donne droit à une commission de 5 % ristournée par la CNAAS, ce qui encourage aujourd'hui les banques à se positionner comme distributrices L'assurance indicielle permet une diversification des activités</p> <p>La fédération a diversifié ses activités avec la production de farine composée destinée au programme de lutte contre la malnutrition (pour les enfants de moins de 5 ans) en collaboration avec la Cellule de lutte contre la malnutrition (CLM).</p> <p>L'assurance indicielle permet un accroissement significatif de la production grâce à l'accès aux intrants et au respect des itinéraires techniques.</p> <p>Par exemple dans le cas de Saloum au Sénégal, l'assurance a permis d'augmenter la production du maïs de 4 000T en 2012 à 12 743 T en 2017 grâce à l'utilisation de variétés productives hâtives et riche en éléments nutritifs.</p>
Contraintes liées à la mise en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> - Etre à moins de 5 km d'un pluviomètre agréé - Avoir une subvention pour payer l'assurance - Connaître et maîtriser l'itinéraire technique de la culture du maïs
Mesures nécessaires à la levée des contraintes	<p>1. Le travail préalable de sensibilisation des producteurs et la formation du personnel d'encadrement ;</p> <p>2. La disponibilité de pluviomètres automatiques dans les zones de culture du maïs</p>
Coût de réalisation	
Défis et perspectives pour la mise à l'échelle	<ul style="list-style-type: none"> > Réaliser la souscription intégrale des producteurs encadrés durant chaque campagne ; > Pouvoir garantir aux producteurs, à temps, des semences certifiées pour toutes les cultures et les intrants recommandés ; > Réaliser la construction d'un magasin de 1 000 à 1 500 tonnes pour un stockage parfait des productions consolidées ; > Gagner formellement une part de marché national formalisée auprès des industriels ; > Assurer l'équipement des petites exploitations en matériel de culture attelée respectant les normes ; > Booster la transformation locale du maïs par l'installation de quelques unités de transformation pour les femmes ; > Unifier l'ensemble des groupes de producteurs de maïs existant dans la zone d'intervention sous l'égide de la faitière ; > Amener les décideurs à mieux prendre en compte la production de maïs dans les politiques publiques.

Désignations	Informations techniques, institutionnelles, culturelles, économiques
Echelle (initial, intermédiaire et global) dans le processus de diffusion et durabilité	Intermédiaire
Recommandations pour la diffusion	<p>La mise à l'échelle peut se faire à l'intérieur de la zone d'intervention actuelle ou même s'étendre dans tout l'espace de culture du maïs et à d'autres cultures. Pour une telle mise à l'échelle, il est impératif de :</p> <ul style="list-style-type: none"> > assurer le maillage en pluviomètres automatiques, la formation et la sensibilisation ; > faciliter l'accès aux moyens de production en termes de crédit de production, de commercialisation et d'équipement ; > disposer d'un encadrement pour le personnel d'appui (animateurs, gestionnaires base de données et pluviomètres, etc.) ; > disposer d'infrastructures de stockage suffisantes et d'unités de transformations ; > renforcer les moyens logistiques (transport, balances, matériels d'agrèage qualité, GPS, etc.)

Bibliographie

Ouattara N. , Sow K. 2017 - Rapport final d'évaluation des projets. Amélioration des conditions d'éducation à Lablango (projet EPSA) et La spiruline contre la malnutrition (projet TECHNAP) au BURKINA FASO. YCIV/CEMOTEV. 70 pages